[illegible] DE L'ABEILLE.

[illegible] DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront taxés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

## Pour les côtes.

[illegible] pour Alexandrie & Natchitoches et tous les Ports [illegible] — Le beau [illegible] pour, bien construit et bon marcheur, TECHE, ca[pitaine] Parker, partira pour les ports ci-dessus, samedi, [illegible] du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti.
16 nov KIMBALL & POMROY.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le bateau à vapeur, Lexington, capitaine W. Alter, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira pour les susdits ports mercredi, 16 du courant, à midi. Pour frêt ou passage, ayant d'excellents emménagemens, s'adresser à bord, ou à
14 nov LAYET & AMELUNG, Commerce.

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.
Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure. COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis. Nos. 11 et 15.
2 sept

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.
N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

A VENDRE—Un Bateau [illegible] classe. [illegible] s'adresser à LINCOLN & MAYNARD.
28 oct

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine F. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.
N. B Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

A LOUER—Le magasin rue du Camp No. 51, dernièrement occupé par les soussignés. HOSKINS & WILCOCKS. Rue du Camp No 51
12 nov

A LOUER—Le Magasin rue du Camp, No. 38, dernièrement occupé par les soussignés. HOSKINS & WILCOCKS, 51, rue du Camp.
nov

MAGASIN A LOUER—A Louer, un beau Magasin à deux étages, nouvellement réparé, situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à la Banque Consolidée. 3 nov

A LOUER un joli bureau au 2d. étage d'un magasin rue du camp. S'adresser au No. 36, rue du Camp, au premier. 8 nov.

A LOUER—Les Magasins maintenant occupés par les soussignés, à partir du 1er. novembre prochain. HOSKINS & WILCOCKS, rue du Camp, No. 38.
21 oct—1m

A LOUER. DEUX Magasins dans la rue Bienville, en face du comptoir de J. H. Field et Co. —Possession sera donnée le 1er. novembre, ou avant si on le désire. G. R. STRINGER, 50, rue du Canal.
15 oct

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à 21 sept ISAAC T PRESTON.

F. LACROIX, de la raison "Cordeviolle & Lacroix", Mds. tailleurs, rue de Chartres No. 123, a l'honneur de prevenir le public qu'il est de retour de son voyage d'Europe ; et que durant sa courte absence de cette ville, il a parcouru sur divers points, l'Angleterre, l'Irlande et la France, dans le but exprès de consulter les modes les plus élégantes et d'établir des relations solides avec les tailleurs les plus habiles et les mieux réputés de ces contrées. Ses constans efforts ayant été couronnés d'un plein succès, il ne craint pas d'avancer qu'ils seront à même de reproduire ici, en même tems qu'elles le sont à N.-York, toutes les modes recherchées de l'Europe. Des contrats posés sur des bases solides, passés avec plusieurs maisons manufacturières des lieux précités, les mettent à tous égards, à même de remplir ce but grandiose. Ils s'engagent aussi à livrer, à jour marqué, les vêtemens qu'on voudra bien leur commander.
N. B. Ils reçoivent par le Coriolanus, les marchandises et nouveautés suivantes, choisies après le plus strict examen :

**Draps pour habits et redingottes.**

| | |
|---|---|
| Vert anglais, | Giroffiée, |
| Vert russe, | Manteau amélie, |
| Bronze invisible, | Bleu de roi vif, |
| Maron, | Vert russe imperméable, |
| Cape de more, | Zéphir cape de more, |
| Zéphir vert russe, | Cramoisi, |
| Dalia, | Vert de cour |
| Grenat riche, | Vert Lord Chatam, |
| Bleu violet, | Vert huguenot, |
| Bleu flore, | Cachemire noir, extra fin |
| Bleu de roi, | Castorine grenat, |
| Pain brulé, | " Vert russe, |
| Grenat, | " Noir, |
| Vert plomb, | |

**Draps et Casimirs pour pantalons.**

| | |
|---|---|
| Noir Zéphir, | Satin feu d'enfer. |
| " Electorale, | Côtes [illegible] |
| " Diagonale, | Satin [illegible] noir, |
| Satin gris, | Do. Marengo, |
| Torsade vert bleu, | Satin chêne vert et bleu, |

**Draps grosses cotes, diverses nuances.**

| | |
|---|---|
| Côtes triple filet, | Mille raies, |
| Côtes plates ombrées, | Côtes jaspées div. nuances, |
| Côtes plates changeantes, | |

**Satins et velours pour gilets**

Satin façonné, nouveau modèle,
Satin némorienne, do. do.
Velours noir, à fleurs et en couleurs,
Satin noir, cuit de Lyon,
Satin noir des Indes,
Gourgouran noir, façonné et en couleurs.
Cravattes longues, gros grains, couleurs et dessins de modes,
Mouchoirs gros grain noir,
Mouchoir satin à fleurs, noir et en couleurs.
Manteaux de drap bleu imperméable, pour hommes
Do. pour dames, en mérinos uni, brodé et broché,
Surtouts en drap imperméable, en diverses couleurs
Gilets de satin et de velours,
Robes de chambre en drap moiré,
Do. do Mérinos à carreaux,
Cols satin à châle, extra fins,
" " forme nouvelle,
" " Bouillonnés,
" Velours à nœuds variés,
" " Jabot,
" " A la [illegible]
" " A châle,
" " Brisées et unies, pour uniforme,
Gants couleurs assorties, en chevreau fixe,
Bracelets élastiques pour gants,
Bretelles en gomme élastique, en soie, nouv. genre,
" " brodées et à la russe,
Caleçons tricot, laine, coton et fil à cornets,
" de peau, à corsets,
Bonnets grecs en panne, pour bureau,
" " soie brochée,
" " drap brodé en soie,
" " [illegible] do.
Diverses fournitures [illegible] militaires,
Chapeaux en soie, [illegible], nouveau genre,
Schakos de chasseurs,
do d'artilleurs,
do de gardes d'Orléans.
Ainsi qu'une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. 3 nov.—10

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à
15 juil B MARIGNY

A VENDRE—Un lot considérable de [illegible] et [illegible] s'adresser à Mr.
9 juil BERNARD MARIGNY.

[illegible]

[illegible] qu'à l'avenir [illegible] des inspecteurs, [illegible] ou à bord duquel il aurait été commis quelques autres actes tendant sans nécessité à augmenter les risques ordinaires sur le bateau ou la cargaison, le capitaine du dit bateau ne sera plus admis à être assuré par les compagnies d'assurances ci dessous et il sera donné avis aux compagnies qu'il ne sera pris à l'avenir aucun risque soit sur la cargaison ou sur le bateau qui serait commandé ou sous le contrôle des dits capitaines et les polices déjà données, ne seront pas considérés comme couvrant de tels risques.
Cette détermination sera maintenue quelques soient les prétentions ou excuses alléguées.
J. K. West, président de la Compagnie d'assurance de l'Etat.
A. Dupuy, président du Marchants insurance Company.
Charles Harrod, président du Mississippi Marine et fire insurance company
Thomas Barrett, président de Atlantic Marine & fire insurance Company.
L. Matthews, président Western marine et fire insurance Company.
L. H. Turner, président Louisiana insurance Company.
Chs. Briggs, président Eagle insurance company.
W. G. Hewes, président Commercial insurance Company.
R O. Pritchar, président Ocean insurance Company.
12 nov—15

$100 DE RECOMPENSE.
Département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.
SECTION 26 DE LA CHARTE.
IL est de plus décrété, que les personnes qui, quelque soient les moyens qu'ils emploient intentionnellement, endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux de gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses bâtimens, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés ; et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les douze mois, qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.
Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour allumer des cigarres, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les éteint, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.
20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.
*Sect. 11 de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.*
IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, edifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrables par devant toute cour de Juridiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter ; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, ou à l'un et à l'autre.
Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherchées à obstruire le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincus d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie
GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 20 oct

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2. 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions. 7 juin

MANOEUVRES.—Quinze ou vingt bons Manœuvres, peuvent obtenir de l'emploi permanent et profitable, dans le service de la Compagnie de navigation d'Orléans.
S'adresser au gardien au Bayou St. Jean et au [illegible]
27 oct J H. HOLLAND, Président.

ON DEMANDE cent manœuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac.—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieux est très salubre, et ils sont garantis d'être long temps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à
8 oct PETER MURPHY.

SANGSUES.
AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. E. B. DONNELLY,
2 sept—a rue Bourbon, No.5.

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE; RUE DU CAMP, No. 3.
Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.
CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur New-York, Philadelphie, Fayetteville, N. C., Charleston, S. C., Augusta, Ga., Savannah do., Macon, do., Mobile.
Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre.

EN débarquement du brick la Revanche, de Bordeaux et à vendre par les soussignés,
30 pipes vieille eau de vie de Cognac 4me. preuve de "Jonas"
15 demi barrils vin blanc
25 caisses cerises
15 nov—3 CAZENOVE, GUIEU & Co.

TOILE A DRAPS DE LAWRENCE—25 grandes balles de Toile à draps de 4/4, Lawrence, Cabot, Nashua et Chickropee D. de la première qualité, dernièrement reçu et à vendre par
15 nov—3 GODFREY, BLOSSMAN & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par R. A. LEFEBVRE,
15 nov—1m 10, rue Toulouse.

A VENDRE provenant des navires Marengo et Coriolanus, venus du Havre
8 malles Parfumerie;
200 p. Vin de Champagne, Ai et Sillery mousseux;
160 paniers Vin de Bourgne, grand mousseux;
200 caisses Vin Bourgogne, Chambertin, Romané, Pomard et Beaunne;
D'inspection antérieure, ayant droit au drawback:
200 caisses Vin Bordeaux;
2 caisses Mousseline unie et brodée, pour robes et meubles, à vendre par J. VATINEL,
15 nov 21, rue Conti.

MARCHANDISES SECHES—En débarquement des navires Yazoo et Arkansas, une grande assortiment convenable pour la saison. ANDREWS & BROTHERS,
15 nov 19, rue de Chartres.

VIN DE CHAMPAGNE—20 paniers Vin de Champagne, de la marque "Duc de Montebello" un article supérieur, en débarquement du navire New England, et à vendre par J. DE BROT,
15 nov 40, Vieille Levée.

GENIEVRE—[illegible] Genièvre américain, d'une bonne qualité, en débarquement du navire Benjamin Morgan, et à vendre par J. DE BROT,
15 nov 40, Vieille Levée.

SUCRE BLANC de la Havane, de première qualité.
nov R. GRONING & Co.

VIN—600 caisses Vin rouge, en débarquement et à vendre par
15 nov R. GRONING & Co.

CAFE & TABAC—100 sacs Café de la Havane nouvelle récolte; 98 balles Tabac en feuille Vuelta Abajo, en débarquement du brick Otranto, et à vendre par
15 nov R. GRONING & Co.

TRAITES sur New York, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co,
15 nov 30, rue Bienville.

SAVON No. 1, en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE & Co,
15 nov 34, rue Gravier.

Beurre & Fromage—Beurre de Goshen et Fromage, en débarquement du navire Mississippi, et à vendre par ROBT. H. WHITE & Co,
15 nov 34, rue Gravier.

CAFE—70 sacs Café de St. Domingue, à vendre par ROBT. H. WHITE & Co,
15 nov 34, rue Gravier.

CHAPEAUX pour jeunes gens,—un grand assortiment de chapeaux pour jeunes gens et enfans à vendre par J. EVANS & Co.
16 nov Rue de Chartres No 10.

BLANC de Baleine—En débarquement du brick Agenora, venant de Providence, 300 caisses Blanc de Baleine de différentes marques, et à vendre par BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

CHAPEAUX de laine.—80 caisses contenant chacune 3 et 6 douzaines de chapeaux de laine superfine noirs et blancs, calottes rondes et quarrées, reçus par le navire Chester venant de Philadelphie et à vendre par. J. EVANS & Co.
15 nov Rue de Chartres No 10

CISEAUX.—250 cartes de ciseaux superfins, à vendre par LABADIE & JACQUELIN,
14 nov rue de la Levée, No. 59

[illegible] Nov. 7 [illegible] 1836 [illegible] 19 Nov. [illegible]
Billets [illegible] S'adresser à YATES & McINTYRE,
15 nov [illegible] Nouvelle Orléans

## LOTERIE
## Des Ecoles Gratuites.
*Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane,*
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita, [illegible]

Classe No. 1, pour 1836,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, samedi 3 décembre 1836.

**75 numéros: 12 numéros tirés.**

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | PRIX de | $12,000 | 1 | PRIX de | $4000 |
| 1 | " | 3,000 | 1 | " | 2000 |
| 1 | " | 1,170 | 10 | " | 1600 |
| 20 | " | 500 | 25 | " | 300 |

Il y aura en outre 160 prix de 130 piastres; 126 de 80 piastres ; 126 de 40 piastres ; 126 de 20 piastres ; 3780 de dix piastres et 23,456 de cinq piastres.
Les billets sont seulement de cinq piastres, coupons en proportion; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.
Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
14 nov—6m A. K. MEAD Directeur.

RESTAURANT DE LA BOURSE,
RUE DE CHARTRES ENTRE ST. LOUIS ET CONTI No.
LES Sieurs EMILE PETIT & LOUIS CANONGE, ont l'honneur d'informer respectueusement le public qu'ils offriront lundi prochain le restaurant de la bourse à l'instar de Paris.
Ce restaurant déjà connu avantageusement sous le nom de Mme. Guillaume, vient d'être remis entièrement à neuf.
Les soins qu'ils apporteront à contenter les personnes qui leur feront l'honneur de venir les visiter ne leur laissera rien à désirer. On y trouvera outre la salle du restaurant de fort jolis salons au premier pour repas de société.
Ils se chargent des commandes pour la ville.

A l'Harmonie,
Rue St. Pierre No. 185.
LES mêmes profitent de cette occasion pour remercier le public de la Nouvelle Orléans de la confiance qu'il a bien voulu leur accorder jusqu'à ce jour et le prévenir qu'ils continuent à tenir leur maison de société à l'Harmonie, où l'on trouvera tous les jours à 3 heures et demie une excellente table d'hôte. On y prendra des pensionnaires au cachet.
Ils se chargent comme par le passé de repas de corps, de société, et commandes pour la ville.
Les amateurs de bals sont prévenus qu'ils trouveront à louer à l'Harmonie une jolie salle de bal de société. Ils prendront des apprentifs cuisiniers.
12 nov—5

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov

HUILE de Spermacetti et Baleine—20 tierçons Huile de Spermacetti, rafiné;
10 do do première qualité;
10 do et 5 barils Huile de Baleine.
En débarquement et à vendre par L. D. C. WOOD.
5 nov rue Poydras, no. 22.

Nouveautés,
BINOCHE FRERES, préviennent les Dames et le public en général, qu'ils feront le lundi, 7 de ce mois, l'ouverture de tous leurs articles de goût et nouveautés en tout genre, qu'ils reçoivent de Paris, par le Marengo et le Coriolanus
No. 133, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse. 3 nov

TOILE D'EMBALLAGE ET CORDAGE.—150 pièces toile d'emballage de Kentucky. 250 rouleaux de cordage dito, en débarquement et à vendre par KOSKINS & WILCOCKS,
12nov Rue du Camp No 51.

BOEUF.—25 demi barils bœuf (MESS) pour l'usage des familles, en débarquement du bateau à vapeur Lexington et à vendre par YORKE FRERE,
12 nov 65 rue du Camp.

AVIS—Les soussignés ont commencé les affaires dans les nouveaux magasins rue des Magasins No. 80. Ils seront toujours prêts à recevoir des denrées et autres marchandises. Ils feront comme à l'ordinaire des avances sur toutes les marchandises qu'on leur consignera, aussi des avances libérales sur les marchandises expédiées à leurs amis à Baltimore, Philadelphie, New-York et Boston.
SOMERS & ALEXANDER.
9 nov. Rue des Magasins. No 80

CHARLES H. GRANT & CO.
No. 46, rue de Chartres.
TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. 1er octobre

TAPIS Ingrain & Couvertures—Nous recevons par les paquebots Yazoo et Arkansas, un joli assortiment de Tapis ingrain et couvertures épaisses. ANDREWS & BROTHERS,
16 nov 19, rue de Chartres.

JAMBONS—90,000 livres Jambons plats cêtés, en débarquement et à vendre par G. DORSEY,
16 nov 44, Nlle. Levée.

WHISKEY—80 barils Whiskey rectifié, haute preuve, en débarquement d'un bateau à vapeur et à vendre par G. DORSEY,
16 nov 44, Nouvelle Levée.

EN débarquement du navire Metamora : 40 rouleaux Corde d'emballage de Russie; 175 barils Harengs Potomac, à vendre par SOMERS & ALEXANDER,
16 nov—6 80, rue des Magasins

SUCRE & Melasses—A vendre sur la Levée, ou sur habitation. S'adresser à J. MATERRE,
16 nov no. 10, rue Saint Louis.

EN débarquement des navires Arkansas et Mississippi :
6 caisses Mousseline Suisse brodée et unie;
1 do Bretelles de coton, qualités assorties;
1 do Shalls Prussiens. J. MATERRE,
16 nov 10, rue St. Louis.

MOUCHOIRS MADRAS—3 caisses Mouchoirs Madras, en débarquement et à vendre par E. LAFONTA,
16 nov rue des Magasins, no. 76.

SUCRE—50 caisses Sucre brun de la Havane, et 18 caisses et 5 barils confitures, en débarquement et à vendre par
16 nov J PRATS & FILS.

CIGARRES—320,000 Cigarres de la Havane, qualité supérieure, en débarquement du brick Otranto, à vendre par
16 nov J. PRATS & FILS.

CIGARRES—200,000 Cigarres de la Havane, en débarquement et à vendre par ROBT H. WHITE.
16 nov 34, rue Gravier.

TRAITES sur Boston, à vendre par WM. G. HEWES & Co,
16 nov 34, rue Poydras.

TOILE A DRAPS—15 grosses balles de Toile (Jackson). WM. G HEWES & Co,
16 nov 34, rue Poydras.

FARINE—444 barils Farine superfine, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
16 nov No 44, Nouvelle Levée

PORC—45 barils Porc prime; 6 do do non inspecté; en magasin et à vendre par G. DORSEY,
16 nov 44, Nlle. Levée.

WHISKEY—700 barils whiskey rectifié, à vendre par G. DORSEY,
14 nov No. 44, Nouvelle Levée

LETTRES DE CHANGE sur France, à vendre par
14 nov A. ST. GEORGES.

ON a besoin d'une femme blanche, accoutumée à garder des enfans, et sachant passablement coudre. S'adresser au No. 182, rue du Canal. 14 nov

ON DEMANDE un Français, s'entendant à vendre dans un magasin. ANDREWS & BROTHERS,
14 nov 19, rue de Chartres.

MESS PORK. 125 barrils en débarquement et à vendre par LAYT & AMELUNG.
14 nov Rue du Commerce No. 71

L'AGENT du soussigné, M Casbergue, est de retour de son voyage d'Europe avec un assortiment complet de linge fait, consistant en habits, lévites, surtouts, manteaux, pantalons, gilets de dessous, stocks, cravates, gants, stocks en soie, parapluies à poignard, bretelles élastiques, chapeaux de soie, équipements militaires, tels qu'épaulettes, dragonnes en or, épaulettes de laine rouges, dragonnes de laine rouges, plumets, sabres, épées, équipemens complets de chasseurs, et une variété d'autres articles. LOUIS A BARBAREN,
7 nov— Rue de Chartres, N. 108.

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 189, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.
Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques livres.

UN jeune homme qui fait des affaires arrivant de France et porteur de bonnes recommandations désire se placer dans un bureau ou dans un magasin. S'adresser rue Ste Anne No. 196 ou au consulat [illegible] rue Bienville No 26. 11 nov

DOUBLONS Mexicains, à vendre par J. ROBERT & Co,
11 nov rue Bienville, No. 67.

CHECKS sur la Mobile, par sommes convenables, aux acquéreurs, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
14 nov 19, rue de Chartres.

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 29 Octobre 1836.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la place d'armes, Dimanche 20 Novembre, à dix heures du matin, pour une revue d'inspection.
Les officiers commandant les compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.
Les officiers des compagnies ainsi que les officiers de l'état major qui n'ont point encore remis à l'inspecteur leurs commissions dûment [illegible] et enrégistrées conformément à la loi, devront se conformer aux ordres précédemment donnés à cet égard.
Chaque commandant de compagnie devra, une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la place pour former la grille et établir des factionnaires à chacune de ses portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la Légion de la Louisiane.
20 oct D. AUGUSTIN, Aide de Camp.

CAVALERIE D'ORLEANS, 1814-15.
LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 20 Novembre courant, en tenue d'hiver, armement et équipement complets, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous, à 6 heures précises du matin. Par ordre du capitaine H. Andry.
JH. CUVILLIER, maréchal des logis chef.
15 nov

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS!
LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures précises du matin, pour revue d'inspection, armement complet, uniforme d'hiver.
Par ordre du capitaine, ED. PLANCHARD, maréchal des logis chef.
15 nov

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection. Armement complet avec sac sur le dos.
Par ordre, A. SCHEIBER, adjudant major.
14 nov

Grenadiers d'Orléans.
*ATTENTION!*
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures et demi du matin, pour une revue d'inspection, équipement complet, uniforme d'hiver.
Par ordre du capitaine. C. A LABUZAN. serg. maj.
16 nov

VOLTIGEURS, attention !—La compagnie prendra les armes, pour une revue d'inspection, dimanche 20 du courant, à 8 heures du matin, au rendez-vous ordinaire, équipement complet, pantalons bleus. L'appel se fera à 8 heures et demie précises.
Par ordre du capitaine M. ROUDEZ, sergent major
14 nov

Gardes d'Orléans—Attention!!!
Vous prendrez les armes Dimanche 20 novembre prochain, à 8 heures précises du matin, conformément à la loi. Lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet habit, pantalons bleus.
Par ordre du capitaine. GUSTAVE CRUZAT, Sergent-major
11 nov—12f

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.
LA compagnie prendra les armes le 20 de ce mois, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire; l'appel se fera à 6 heures : équipement complet, tenue d'hiver, pour l'inspection du Brigadier.
Par ordre du capitaine Grivot. EUG. DEFOUAN, Sergent-major.
9 nov

CAZADORES DE ORLEANS—La compania se reunirá el domingo, 20 del corriente, à las 8 y medio en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon de paño azul, para una revista de obligacion, encargando la mayor asistencia à todos los individuos. La reunion esquina Sn. Felipe y calle Real.
De órden del capitan y trabajo del sargento primero, F. A GARCIA, sarg. 2°.
14 de nov

CHASSEURS D'ORLEANS DE 1814 et 15.—Attention!
La compagnie, prendra les armes et se réunira dimanche 20 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Le rendez vous au lieu ordinaire, équipement complet, pantalons bleus.
Par ordre du capitaine. F NICOMEDE. Sergent Major.
15 nov.

CARABINIERS D'ORLEANS—La compagnie prendra les armes, dimanche prochain, 20 du courant, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, à 8 heures précises du matin, habillement d'hyver, pour revue d'inspection.
Par ordre du lieutenant commandant, LOUIS EGLOFF. sergent major.
14 nov

JAGER ACHTUNG.—Die Mitglieder der compagnie sind aufgefordert sonntag morgen's um 8 uhr pracis (den 20, November) in voller uniform [illegible] versammlung's im [illegible] Bassin sich einzufinden, um einer inspection Revue beyzuwohnen.
Aus Befehl des Hauptmann F. MULLER, Fourrier.
15 nov.

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c. remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.
Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. 8 oct

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 102.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

GENIEVRE DE HOLLANDE.—7 pipes Genièvre de Hollande à vendre par J. DE BROT,
14 nov 40 Vielle Levée.

BANDANAS DE COTON.
QUELQUES caisses mouchoirs bandanas coton de bas prix à vendre par J. DE BROT,
14 nov 40 Vielle Levée.

JAMBONS assortis—15000 livres Jambons assortis, à vendre par G. DORSEY,
14 nov No. 44, Nouvelle Levée

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD,
8 oct encoignure Ursulines et Levée.

TRAITES sur la Mobile à 60 et 75 jours, en demande par ANDREWS & BROTHERS,
nov 8 19, rue de Chartres.

E. L. BERNARD a transporté son magasin rue Royale, No. 117, entre les rues Conti et Saint Louis. 31 oct—10

MODES DE PARIS—Reçu par le navire Yazoo venant de New York, 25 caisses Chapeaux de Satin-Castor d'après les dernières modes de Paris, très légers, à vendre par J. EVANS & Co.
10 nov Rue Chartres, no 10.

220 Paniers Huile d'olive superfine épurée, grosse bouteille, marque Poesel fils, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co,
12 nov 63, Vieille Levée.

66 Caisses Cerises, marque Gueland Frères, de Paris, en débarquement du navire New Orleans, et à vendre HENRY, LATAPIE & Co,
12 nov 63, Vieille Levée.

INDIENNES rouges; bordures pour rideaux; Arabias très rouges; toile à draps de 12/4, en débarquement du navire Sophie, venant de Hambourg, et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
11 nov rue Bienville, No. 45.

VERMICELLE & Macaroni de Palerme, à vendre par HENRI LATAPIE & Co.
12 nov

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chroniques, à vendre à la Pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 162, rue Royale.
8 juin

TRAITES sur Paris, à vendre par J. LEBLANC & Co, rue Royale, No 113.
7 nov

J. BUSS, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 72, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.
N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.
Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 16 sept

A LOUER,
UN Bureau au 1er rue du Camp No. 2; s'adresser à T PELLOT [illegible] (3 nov—6)

INDIENNES à Raies pour Chemises.—[illegible] les Indiennes à raies pour chemises, en débarquement du navire Ohio, et à vendre par J. DE BROT,
8 nov 40, Vieille Levée.

BOEUF.—30 demi barils Bœuf mess pour l'usage des familles en débarquement du bateau à vapeur Echo, et à vendre par YORKE FRERES.
16 nov rue du Camp No 65.

MOULIN à Coton—de la fabrique de Desbrenner et Co. aussi 206 caisses vin Medoc et 30 rouleaux cordage goudronné à vendre par SAM. THOMPSON et Co.
15 nov Rue du Camp No 50

LINCOLN & GREEN, ont transporté leur magasin au No. 36 rue du Camp. 8 nov

EAU DE VIE.—30 barils Eau de vie et à vendre par ORAIN & MIGNON.
11 nov [illegible] Nlle. Levée No 7

GRAISSE—60 barillets Graisse, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
14 nov No. 44, Nouvelle Levée

[illegible] et à partir dans l'Ilet compris entre les rues Ste Anne, Claiborne, Dumaine et Derbigny. Il sera permis aux [illegible] de prendre aussi de la terre vis-à-vis la rue du Canal.
D. PRIEUR, Maire.
Le 7 Novembre, 1836. 8 nov

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.
LE Cours de la farine fraiche est aujourd'hui de dix piastres et demie par baril; d'après le tarif les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 14 du courant, trente onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt cinq pour cent, de plus.
Nlle Orléans, le 14 novembre 1836.
14 nov D. PRIEUR, maire.

Vente de Terrains à Pensacola.
LE *Pensacola Land Company*, prévoyant l'augmentation de la population de la ville de Pensacola, a divisé une partie de ses terres en terrains propres à bâtir, et en offrira une partie en vente publique le premier lundi de décembre prochain.
Le rail-road de Pensacola à Columbus dans la Géorgie, auquel on travaille en ce moment, aura une distance de 42 milles achevé par contrat au 1er. Déc. 1837; d'autres contrats seront faits pour continuer avec vigueur le chemin vers Columbus et Montgomerie ; aussitôt l'achèvement d'une distance de 58 milles du chemin, on calcule qu'il sera tiré au moins 30,000 balles de coton de Montgomery, Conecuh et des comtés de Butler, Pike, Covington et Dale dans l'Alabama. Le chemin passe à travers un pays riche et fertile, (produisant au moins 200,000 balles de coton) tributaire de Pensacola, comme étant le marché qui lui offre le plus d'avantage.
Les relevés du chemin de Pensacola à Blakely dans l'Alabama, à une distance de 60 milles, ont été faits. et démontrent les grandes facilités qu'offre le pays pour l'établissement d'un rail-road : ce chemin sera fait par contrat, et sera achevé aussitôt que possible, de manière qu'il sera ouvert une communication entre Pensacola et la rivière Alabama
Le PENSACOLA LAND COMPANY et le *Pensacola Association* sont composés de personnes intelligentes, respectables et possédant de grands capitaux, résidant à Philadelphie, New York et Pensacola, et qui ont la ferme détermination de rendre Pensacola ce que la Nature l'a destiné à être, un grand marché commercial, en établissant des communications avec les riches régions de l'Alabama et de la Georgie.
Les Rail Roads qui sont déjà commencés et ceux qui doivent l'être. ouvriront une grande ligne de communications internes qui ne peuvent manquer d'être très favorables aux intérêts de Pensacola, et d'offrir de grands avantages aux personnes avec de petits capitaux, comme aux grands capitalistes, pour le placement de leurs fonds.
Le 'Pensacola Land Company' a retardé d'offrir en vente aucune portion de ses terrains à Pensacola, jusqu'à ce qu'elle se fut assurée que les grands travaux qui pouvaient seuls donner de la valeur à ses terres, avaient été commencés, et se continuaient ; l'augmentation en valeur sera en proportion de l'avancement des travaux du Rail Road, et de l'immense valeur qu'acquerra toute l'étendue de pays en communications avec Pensacola.
Le 'Pensacola Land Company' offrira en vente un quart de ses terrains en décembre prochain, à des termes avantageux, s'engageant que la vente sera dans réserve et bona fide.
La vente aura lieu à Pensacola—Les conditions seront :
Un 1/5 comptant,
Un 1/5 à un an,
Un 1/5 à deux ans,
Un 1/5 à trois ans.
Un 1/5 à quatre ans,
En billets tirés à la satisfaction du soussigné et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
On peut se procurer des cartes lithographiées de Pensacola et des pays environnans dans la Georgie et l'Alabama, en s'adressant aux personnes suivantes :
James H Leverich—Nouvelle Orléans.
Fuller, Garner & Co—Mobile.
Hon S. Oliver, comté de Conecuh—Alabama.
Geo. Whitman—Montgomery.
Col Lane, Limestone county—Alabama.
Cap Otis Dyer, Tuscaloosa—Alabama.
Maitre de poste, Natchez Mississipi.
Geo. A. Norros, Columbus Georgie.
Davis & Brooks et S V S Wilder—New York.
A. G. Jaudon—Philadelphie.
WM. H. CHASE.
9 nov—23 Agent du Pensacola Land Company.

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, commissionnaire des articles de Paris rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. Rouméde et E Herbault, ou à M. J. Le Carpentier à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1an,1pe

ENTREPOT de Bois d'Acajou.—Rue Delor, No 7, près du marché d'en haut—En magasin :
8760 pieds placages ombrés d'acajou;
2500 do crotch;
1200 do bois ronc;
1150 do bois zèbre;
2500 acajou d'un demi pouce;
4000 do d'un pouce;
1505 do de deux pouces et demi;
Billes d'acajou de différentes grandeurs.
7 nov—4 J J HALL.

LE soussigné prévient le public et ses pratiques en général, qu'il reçoit par les navires Marengo et New Orléans, un grand assortiment de marchandises sèches choisies pour ce marché. L. SEJOUR.
7 nov—6 3pe Encoig. St-Philippe et Bourbon, 100

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque temps à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.
1 nov—1m

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Chœurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp.
2 nov—3m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et prima flauta à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

FRANCOIS LACOSTE.—Arrivant de France, offre à vendre à des prix avantageux, les articles suivants, rue Royale No. 103, maison de M. Jules Leblanc. Il ouvrira son magasin le 11 novembre courant.
Damiers rouge et blanc, retords pour pantalons, simoires gouts nouveaux, guinghams croisé, étoffes laine brochée, echals d'indienne 4/4, mouchoirs imitation madras, bretelles coton et gomme élastique, jarretières élastique, poupées assortie, peignes corne et écaille à chignon retappé et autre, mitaines laine pour femme et enfant, gilets laine, gilets coton et caleçon bas coton pour femme et enfant, bas coton brodé, fil Ecosse et en soie, pommade, poudre, crème de Perse, eau de Cologne, eau de fleur d'orangers, savon, épingles, anneaux adeau, papiers conseque, cornettes et boites pour le jour de an, nécessaires et pelottes, mouchoirs batiste brodé riche, unis, à vignettes de couleur, et à fons semé de couleur, souliers pour femme et enfant, plumeaux, echal angora, en mérinos noir 4 5/4, et echal indienne, parapluie 26, 28, 30, 32, 34, et 36 pouces, ombrelle nouvelle, galons et coulisse en fil, lacet dessée, indiennes à meubles et pour robes, boites, soie à coudre à noire et couleur, ruban de soie et velour goas de naple, echals cachemire brodé très riche, cravatte d'un nouveau goût. 3 nov—6.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET LINGES FAITS.
*Rue de la Vieille Levée, No 50.*
Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ils viennent d'ouvrir un magasin, où l'on pourra se procurer les articles ci dessus à des prix modérés, tant en gros qu'en détail. Ils osent espérer que les soins et l'attention qu'ils porteront à ce genre de commerce leur mériteront le patronage du public en général.
25 oct—1m F. PRADOS & J. P ARNAUD

$40 DE RECOMPENSE
SERONT données à celui qui arrêtera la négresse nommée SALLY, âgée de 25 ans. qui est absente depuis le mois de juin dernier; elle a appartenu précédemment à Mr. Charles Durapau, et est bien connue en ville, elle vendait du lait lors de son départ; et a été vue dans le faubourg d'en bas.
15 nov—3 CESAR VINET.

20 piastres de Récompense.
Parti marron depuis le mois de mars dernier, l'esclave nommé ANTOINE, nègre congo, ou de la Jamaïque, âgé de 60 ans, fortement constitué et d'environ 5 pieds de taille, parlant mauvais français et anglais et se faisant passer pour libre.
Il appartenait ci-devant à feu Daniel Clark, et depuis à feu Mr. J. R. Holliday Il a été souvent vu dans le faubourg d'en haut ; il a de petites et bonnes dents, parait souriant quand on lui parle, un peu boutonné, le visage très noir et marqué de quelques petites cicatrices, cheveux gris et petites prussiennes de même. Les bouts de ses doigts ayant été gelés, ses ongles sont de couleur brun foncé.
La récompense ci dessus sera payée à quiconque le ramènera au No. 20, rue Saint Louis 28 oct—3pe

$10 DE RECOMPENSE
PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux, cheveux crépus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état ou le ramènera au propriétaire.
Les capitaines de navires, embarcations etc., sont priés de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
15 nov F EDMOND FAZENDE.

100 PIASTRES DE RECOMPENSE
Parti marron le 12 du courant, de l'habitation de Mr. J. R. Arment à St. Jacques, le nègre Auguste, taille de cinq pieds sept à huit pouces l'on suppose qu'il se sera rendu à la Nouvelle Orléans. La somme ci dessus sera payée à quiconque le fera mettre dans une des geoles de cet état ou le ramènera au soussigné.
5 nov—2 L. LEBEAU

PORC—30 barils Porc P.O. à vendre par
5 nov R. GRONING & Co.

PAR [illegible]
[illegible] vendredi, 18 Novembre, à midi et [illegible] à la Bourse Hewlett,
L'esclave Aimée, négresse âgée d'environ 30 ans, [illegible] bonne domestique et bonne d'enfant.
Conditions : Un tiers à 60 jours, un tiers à 6 mois et la balance à 12 mois, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente pardevant C. Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur. 15 nov

PAR JONAS ROBESON & Co.
Marchandises Sèches.
IL sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 110, jeudi, 17 du courant, à 10 heures du matin.
80 colis marchandises sèches, consistant d'un assortiment général et convenable pour la saison, reçus dernièrement de New York.
Aussi, 20 caisses chapeaux. 15 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu vendredi, 18 Nov. 1836, à midi et demi, à la Bourse Hewlett.
L'esclave Larkin, beau mulâtre, âgé de 18 ans, il a été douze mois apprenti chez un perruquier, sachant tresser les cheveux, &c., actif et intelligent, pleinement garanti.
Henri, nègre âgé de 11 ans, actif et d'un bon caractère, pleinement garanti.
Conditions, à la vente.
Actes de vente pardevant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 15 nov

PAR JOHN M. BACH.
Grande vente de Meubles
IL sera vendu samedi, 19 Novembre 1836, à 11 heures du matin, à l'Arcade de Banks.
Un grand assortiment de beaux meubles, consistant en side boards, avec les dessus en marbre et à colonnes; side boards unis; armoires; bois de lits en acajou et en merisier; bureaux à toilette; chaises à ressort en acajou; sofas; secrétaires; bibliothèques; tables à diner, à cartes et pour salons en acajou; glaces, 3 toilettes et autres, &c. 15 nov

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, le jeudi 1er. de décembre prochain, à la Bourse de Hewlett à midi.
Une habitation, située dans la paroisse de Plaquemine, environ 40 milles en dessous de cette ville et sur la même rive du fleuve, ayant 9 arpents de face sur 40 arpents de profondeur (terres hautes) bornée d'un côté par la propriété de François Lafrance et de l'autre par celle de Jacques Lafrance, ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, à l'exception des poteaux d'une maison en bois non achevée.
Les outils pour la cultivation de la terre; bestiaux, bœufs de tir, vaches laitières. chevaux.
Aussi, une partie des esclaves appartenant à la dite propriété.
Conditions à la vente. 9 nov.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu, jeudi 24 novembre 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 24 septembre 1836, et à la requête des syndics de P. Pandelly, les propriétés ci-après détaillées.
1o. Une habitation située à environ 3 milles de la Nouvelle-Orléans sur la même rive du fleuve, ayant 3 arpens et 9 toises de face sur le chemin public, sur 40 arpens de profondeur : cette habitation est divisée en 3 lots, avec une issue de la profondeur à la face.
2o. Un Lot de Terre comprenant la seconde concession, acquise des Etats-Unis, faisant suite à la profondeur des 40 arpens de la susdite habitation, lequel lot de terre est divisé en 3 lots.
3o. Trois Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, face à la rue St. Bernard, No. 515, 516, 517, du plan original fait par J. Pilié le 14 septembre 1809, et déposé chez Félix de Armas, notaire public.
4o. Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, sur lequel il existe deux maisons et dépendances, construites en briques et granits couvertes en cuivre et ardoises.
5o. Un Moulin à planches, à vapeur, existant sur la dite habitation.
6o. Deux hangards couverts en bardeaux, parfaitement bien construits, et n'ayant jamais servis.
Toutes ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sont déposés au bureau des encanteurs et qui seront exposés à la bourse le jour de la vente.
Conditions—L'habitation, le moulin et les 2 hangards, payables comptant jusqu'à la concurrence de la somme de $45 200, due à Messrs. Lizardi frères, et cette créance couverte, le surplus de la dite habitation sera vendu à 1, 2 et 3 ans de crédit.
Les trois lots de la seconde concession et les terrains du nouveau faubourg Marigny seront vendus à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les deux maisons, rue Bourgogne et Quartier, seront vendues à 6 et 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction des syndics, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; dans le cas de non paiement des dits billets, ils porteront un intérêt de 10 pr. cent jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette clause ne pourra en aucune manière donner droit aux débiteurs de retarder les paiemens.
Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels se feront mettre en possession aussi à leur frais.
Les moulins et hangards devront être enlevés par les acquéreurs dans le délai d'un mois, après l'adjudication. oct 21

PAR THOMAS CASH & Co.
LUNDI matin le 5 Décembre prochain il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,
SIX lots de terre situés dans le faubourg Marigny; les dits lots furent adjugés le 2 de Juin dernier à la susdite Bourse et les acquéreurs n'ayant point remplis les conditions de la vente, ils sont maintenant vendus à leur folle enchère.—Comme suit.
Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue de la Force entre la rue Bagatelle et Union sur 150 pieds de profondeur.
Un Lot de Terre, mesurant 49 pieds 11 pouces, 4 lignes de face sur le Canal Marigny, entre les rues Bagatelle et Union, sur une profondeur irrégulier, adjugé à Miranda.
3 Lots de Terre, nos. 1, 2 et 4, dans l'ilet no. 100, no, 1, mesure 30 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur à la rue Vertu, et nos. 2 et 4 mesurant chaque 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Vertu, entre les rues Annette et St. Antoine. sur 150 pieds 10 pouces de profondeur, adjugé à Barthelemy Liaddo.
Et le lot no. 2, dans le même islet, mesurant 31 pds. 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds, 10 pouces 5 lignes, adjugé à Miranda.
Conditions, de la vente : 6, 9 et 12 mois de crédit, à partir du 30 juin dernier, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. 3 nov—4,1pe

ETAT DE LA LOUISIANE; *Paroisse de Jefferson.* Cour des Preuves. Succession de Jean Baptiste Drouet. SAMEDI le 26 Novembre prochain à midi conformément à un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson en date du 13 Octobre, 1836, je vendrai à l'encan à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les lots de terre et l'esclave ci-après décrits dépendant de la succession de Jean Baptiste Drouet, décédé, savoir :
1. Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, en cette paroisse, désigné par le No 5 sur un plan particulier fait par N. Rilieux, ingénieur civil, en date du 10 mai 1836, et qui sera exhibé à la susdite Arcade quelques jours avant la vente. Ledit lot mesure 30 pieds de face à la de rue Jackson, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes—ensemble les bâtisses et autres dependances.
2. Un autre lot de terre touchant à celui précédement décrit, désigné par le No 4 sur ledit plan, et mesurant 30 pied de face à ladite rue Jackson, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pied 10 pouces et 3 lignes, borné d'un côte par le susdit lot No 5, et de l'autre par le No 3 dudit plan—ensemble les bâtisses et autres dépendances.
3. Un nègre nommé HONORE, âgé d'environ 25 ans.
*Conditions.*—Le prix d'adjudication payable à trois, six, et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. L'esclave ne sera livré, que lorsque les billets auront été fournis, mais n'en sera pas moins aux risques de l'acquéreur du moment de l'adjudication.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, F. DUGUE, Juge.
26 Octobre, 1836. 3pe

A VENDRE.—Deux négresses, la mère et la fille, la première est âgée de 40 à 42 ans bonne domestique de maison un peu cuisinière et blanchisseuse depuis plusieurs années dans le pays et occupée comme marchande par les rues. La seconde, âgée de 14 à 15 ans, bonne domestique et gardienne d'enfant, sachant un peu blanchir elles parlent le français et l'anglais et sont pleinement garanties des vices et maladies prévus par la loi. B. BOUNY, Courtier.
14 nov—8 Rue St Louis No. 86

A VENDRE.—Trois lots de terre de valeur le premier situé à l'encoignure des rues Bourbon et Conti, le 2nd. rue des Français entre Marigny et Victoire, le 3ème. à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, ayant dessus une très bonne maison, cuisine etc
Pour plus amples renseignements s'adresser à B. BOUNY, Courtier.
14 nov—8 Rue St. Louis No. 86.

A VENDRE.
Une belle propriété attenant au magasin de Messrs. John A. Merle et Co. située sur le passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, batie sur un terrain de 40 pieds 2 pouces de face, sur 53 pieds 5 pouces de profondeur, ce bâtiment est on ne peut mieux calculé pour rapporter un bel intérêt, étant au centre du commerce et par la distribution, qui offre cinq locations.
Le troisième étage disposé pour logement de maître avec cheminée en marbre, Gruts, etc. parfaitement fini, cuisine, chambre à domestique, cave, lieux d'aisance, et pour l'entrée au rez de chaussée, un beau corridor bien pavé, ainsi que la cour.
Deux beaux magasins qui se trouvent divisés par le susdit corridor, avec cheminées.
Le second étage, distribué en quatre appartemens, deux au-dessus de chacun des magasins, avec leurs entrées sur la rue
Cette batisse sera susceptible de rapporter un loyer de $6000 par an, aussitôt que l'on aura pavé le passage de la bourse, et cela, prenant pour base le prix que l'on retire déjà, de plusieurs autres situées comme celleci.
99 actions de la banque des Citoyens reposent sur la dite propriété.
Pour les conditions s'adresser à B. BOUNY, Courtier,
11 nov—8 Rue St. Louis No 86.

Nouveau Magasin de Comestibles.
Rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres, vis-à-vis le magasin de Mrs. Peyroux & Arnoult.
A VENDRE par le soussigné, les articles suivants, de première qualité, provenant des navires de Bordeaux et du Havre, dernièrement arrivés, savoir : Saucissons de Lyon; sardines à l'huile de Colin; royans et lamproie; macaronis, vermicelles; vin rouge et blanc en caisses, de différentes qualités; vin de Champagne mousseux, première qualité; liqueurs superfines en vases de porcelaine et en bouteilles; guindoux, anisette de Champion; fruits à l'eau de vie; [illegible] huile d'olives; [illegible] par caisse de 10 livres; vin blanc en tierçons; vinaigre en tierçons; bouchons pour bouteilles et damejeannes; absinthe Suisse.
12 nov J. NORES.

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le [illegible] novembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett.
Deux terrains situés en cette ville, rue Bienville, entre les rues [illegible], mesurant chacun 30 pieds de face sur 80 pieds de profondeur, conformément à un plan de la même propriété, divisée en trois lots de vingt pieds chaque, et qui sera déposé à la bourse avant la vente, avec les bâtisses qui sont dessus.
Conditions.—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 nov.

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu samedi, 26 Novembre 1836, à midi, à l'Arcade de Banks,
Cinq Terrains, situés dans le faubourg des Religieuses, dans l'Ilet compris par les rues Félicité, St. Amant, Ste. Marie et [illegible], désignés par les nos. 6, 7, 12 et 16, dans l'Ilet 8.
Conditions : Un tiers comptant, la balance à une deux ans, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant W. Christy, aux frais des acquéreurs. 16 nov

PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu mardi, 22 Novembre 1836, à midi, à l'entrepôt de la Douane, rue de la Commune, 189 pipes, 59 demi do Eau de vie de Rochelle et Bordeaux, ayant droit au drawback.
Conditions- Au-dessous de $1000, 6 mois; au-dessus de $1000, 8 mois, au-dessus de $2000, 8 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 16 nov

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu, Samedi 19 courant, à 3 heures et demie de l'après midi, rue Casacalvo, entre les rues Poëtes et Espagne.
Divers meubles, tels que tables, lits, chaises, armoires &c.
Aussi les articles suivants, tels que glaces, miroirs porcelaines, vaisselle &c.
Conditions, à la vente. 16 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu Samedi 26 Novembre 1836, à midi à l'Arcade de Banks. (si non vendus avant.)
Huit terrains de valeur, situés dans les faubourgs De Lord et Saulet, comme suit.
Lot No. 1 mesurant 23 pieds, 3 pouces de face, sur 100 pieds de profondeur à la rue Constance, entre les rues Duplantier et Barthelemy.
Lots Nos. 2, 3, 4 et 5 mesurant 24 pieds de face, sur 46 pieds 3 pouces de profondeur à la rue Barthelemy entre les rues Annonciation et Constance.
Lots Nos. 6, 7 et 8, mesurant chaque 21 pieds 3 pouces de face, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur à la rue Constance. entre les rues Melicertes et Barthelemy.
Conditions:—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Actes de vente pardevant Mr. Felix de Armas, Notaire, aux frais des acquéreurs.
N. B.—Pour plus ample information, s'adresser à Mr. M. Buckley, rue Gravier, No. 21, ou au Bureau de l'encanteur. 16nov

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu jeudi 17 du courant à midi précis à la bourse de Hewlet pour cause de départ.
Le nègre nommé ROUFF âgé de 19 à 20 ans parlant anglais et français depuis 7 ans dans le pays bon boucher bon laboureur s'entendant parfaitement bien à conduire une embarcation et très intelligent fortement recommandé par son maître comme un excellent sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Les conditions au moment de la vente. 14 nov.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu à midi, à la bourse Hewlet,
Sept lots de terre avantageusement situés au faubourg Tremé, conformément au plan dressé par Journot, architecte, le 19 mars 1836, exposé à la bourse.
1o. Un terrain situé à l'encoignure des rues Toulouse et Bassin, mesurant 48 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue du bassin, sur 85 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue toulouse, ensemble avec la maison qui est dessus.
2o. Trois terrains, faisant face à la rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, numérotés 1, 2, et 3 ayant chacun 34 pieds 1 pouce 2 lignes de face, sur 106 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur, ces lots sont bornés par ceux appartenant ou ayant appartenus à M. C. Paper.
3o. Trois terrains faisant face à la rue Toulouse entre les rues Marais et villeré, numérotés 1, 2, et 3, ayant chaque 34 pieds 1 pouce 2 lignes de face, sur 106 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur: ces lots sont bornés par ceux appartenant ou ayant appartenus à M. Rufino Fernandez.
Conditions—1/3 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par F. Grima Notaire public aux frais des acquéreurs. 14 nov.

PAR JOHN M BACH.
IL sera vendu jeudi 17 novembre 1836 à 4 heures au chantier de Mr. Burthe, au coin des rues Delor et Magazine, le reste du bois de charpente qui se trouve dans le dit chantier, consistant en 400,000 pieds de solives, poteaux et planches, et en lots que désireront les acheteurs.
Conditions, toutes sommes au dessous de $100 comptant; de 100 à 300 60 jours; au dessus de 300 4 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur. 12 nov

PAR J. H. DOMINGON.
Lots de la rue Julie et Carondelet.
IL sera vendu le jeudi 17 de novembre, à midi, à la bourse de Hewlett, en bloc, Trois superbes Lots de Terre, situés à l'encoignure des rues Julie et Carondelet, dans la seconde municipalité; ces lots sont représentés sur un plan certifié par F. Wilkinson, voyer, par les Nos. 2, 3 et 4, lequel plan est déposé à la Bourse.
Il existe sur les dits lots, une maison composée de quatre chambres, deux cabinets et une galerie, cuisine, chambre à domestique &c.
Chaque lot mesure 21 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Julie, et 100 pieds sur la profondeur de la rue Carondelet.
Cette vente doit attirer l'attention des spéculateurs et autres, à cause de la situation avantageuse de ces lots, car ils sont à la proximité du Canal de la Banque et au centre des affaires; ils conviendraient parfaitement pour faire des résidences bourgeoises ou des magasins d'entrepots, car les charrois peuvent se faire facilement, vu que le pavage de la rue Julie est fini, depuis le fleuve jusqu'au Bassin de la Banque.
Conditions—Toutes les banquettes sont faites et payées, mais le pavage sera payé par l'acquéreur, et le dit acquéreur devra remplir les conditions de la vente dans les dix jours qui suivront ladite vente ; dans le cas contraire, les dits lots seront vendus à la folle enchère, après dix jours d'avis.
L'acte de vente sera passé par devant Mr. L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Termes—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 nov—7

PAR JOHN M. BACH.
Vente positive et sans réserve
IL sera vendu jeudi, 17 novembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et Saint Louis, 200 Terrains de Valeur, situés sur le nouveau Canal, et faisant face immédiatement au chemin à coulisses qui est maintenant achevé. Ces terrains se trouvent à une petite distance de la ville, et leur position pour le commerce est très avantageuse.
Conditions : Un quart à 6 mois, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 nov

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu jeudi, 17 novembre 1836, à 4 heures de l'après midi, rue des Champs Elysées, entre les rues Moreau et Casacalvo, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district, pour le premier district judiciaire de cet état, en date du premier juillet 1835 et à la requête des syndics de Paul Pandelly.
Une quantité de pierres plattes
Conditions—Jusqu'à $500 comptant, au-dessus en jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics Les pierres ne seront livrées qu'après que l'acquéreur aura rempli les conditions de la vente, et seront pour son compte et risque aussitôt mesurées. 8 nov.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le jeudi 17 du courant, à midi à la Bourse de Hewlett, un terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Ursuline, ayant 32 pieds de face à la première et 30 pieds 6 pouces de face à la seconde, ensemble la batisse en briques qui s'y trouve construite
Conditions 6 et 12 mois de crédit. L'acte de vente sera passé par devant L. T. Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 nov.

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu vendredi 18 novembre 1836 à l'arcade de Banks, entre les rues Gravier et Natchez.
Deux terrains de valeur dans le faubourg Annonciation.—No 1 dans l'islet No 80 formant l'encoignure des rues Nayades et Terpsicore, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Nayades, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Terpsicore, avec toutes les batisses y construites. No. 2 dans le même islet mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et attenant au lot No. 1.
Conditions.—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Actes de vente par [illegible] aux frais des acquéreurs. 9 nov.

PAR T. MOSSY & GARIDEL
JEUDI, 24 Novembre, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, immédiatement après la vente, des propriétés de Mr. P. Pandely
CINQ TERRAINS, dont on peut voir le plan au bureau des encanteurs, et qui sera exhibé au moment de la vente, savoir:
No. 1, mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue du Quartier, et 75 pieds de face à la rue Bourgogne.
No. 2, des mêmes dimensions et attenant au précédent sur la rue du Quartier.
No. 3, attenant au No. 2 et ayant les mêmes dimensions.
No. 4, attenant au No. 3, et mesurant 30 pieds 4 lignes sur une profondeur de 73 pieds. Sur ce terrain, il se trouve une bonne maison de 4 appartemens d'excellent ordre, louée $40 par mois. L'acquéreur de ce terrain aura droit aux cuisines, &c. qui se trouvent maintenant sur ce lot et sur les Nos. 2 et 3, à la condition de les transporter dans le délai de 15 jours.
No. 5, mesurant 25 pieds 2 pouces sur la rue Bourgogne, sur une profondeur de 93 pieds 9 pouces 4 lignes.
Tous ces terrains sont bien remblayés au niveau des banquettes, qui sont finies et payées. Les Nos. 1, 2 et 3 sont chacun sujets à une rente annuelle de $350 par an, et le No. 5 à une de $40 portant intérêt de 10 pour cent.
Conditions—Un quart comptant, et le reste en portions égales, à 8, 16 et 24 mois, en billets portant hypothèque sur la propriété et endossés à satisfaction. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance, porteront un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à final paiement, mais cette condition ne donne pas le privilège d'étendre le paiement des billets après leur échéance. L'acte de vente pardevant C Pollock 10 n